

Commune de
LUC-SUR-MER

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS COMMUNICABLES :
27/04/2026

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS
DU JEUDI 23 AVRIL 2026**

Date de convocation : 17/04/2026

Présents : Philippe CHANU, Claudie CRÉNEL, Florence LASKAR, Christine DURAND, Pierre-Marie WERLEN, Martine PATRY, Anne GUILLOU, Anne LEGOUX, Pascal LECARPENTIER, Jean-Marie AGUINET, Sylvie STACCHETTI, Emmanuelle AUDINAT, Laurence DESCHAMPS, Jean-Marc LARGERIE, Boris LEROSEY, Jérôme JUSIEWICZ, Nelly BOULET-LESAGE, Antoine PRUM

Absents représentés :

Carole FRUGERE (pouvoir à Florence LASKAR)
Dominique FOULEY-DOURDAN (pouvoir à Claudie CRÉNEL)
Jean-Michel LE CONTE (pouvoir à Martine PATRY)

- Le quorum est atteint.
- A l’unanimité, Anne GUILLOU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Election vice-président (e) et son/sa délégué(e)
- 2/ Délégations du président et vice-président (e)
- 3/ Règlement du C.C.A.S
- 4/ Affectation de résultat 2025
- 5/ Budget 2026
- 6/ Subventions aux associations et organismes privés
- 7/ Subventions diverses
- 8/ Informations aides diverses
- 9/ Informations diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 MARS 2026

En préambule, Philippe CHANU, président, annonce qu’il y a lieu d’ajouter l’élection d’un(e) vice-président(e) délégué(e) à la délibération 2026-004.

Le procès-verbal du 11 mars 2026 est approuvé à l’unanimité.

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

2026-004

Election du/de la vice-président(e) et de son/sa délégué(e)

Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il est nécessaire de procéder à l'élection du vice-président et d'un vice-président délégué du CCAS, pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Le vice-président préside le conseil d'administration en l'absence du Maire. En cas d'absence du vice-président et du Président, le vice-président délégué assure la suppléance.

En cas d'empêchement du président, du vice-président et du vice-président délégué, la présidence de la séance est assurée par le plus ancien des membres présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé (art.R.123-18).

1. Monsieur le Président lance un appel aux candidatures à la vice-présidence parmi les membres de la commission.

Madame Claudie CRÉNEL propose sa candidature.

Le conseil d'administration procède au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du vice-président du CCAS sous la présidence de M. Philippe CHANU, président du CCAS.

Le dépouillement du vote, effectué par Mme Florence LASKAR, a donné les résultats ci-après :

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	1

- **Avec vingt voix obtenues, Madame Claudie CRÉNEL est élue Vice-Présidente du C.C.A.S pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.**

2. Monsieur le Président lance un appel aux candidatures à la vice-présidence déléguée parmi les membres de la commission.

Madame Florence LASKAR propose sa candidature.

Le conseil d'administration procède au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du vice-président du CCAS sous la présidence de M. Philippe CHANU, président du CCAS.

Le dépouillement du vote, effectué par Mme Florence LASKAR, a donné les résultats ci-après :

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	1

- **Avec vingt voix obtenues, Madame Florence LASKAR est élue Vice-Présidente déléguée du C.C.A.S pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.**

2026-005	Délégations président/vice-président (e)
-----------------	---

Conformément à l'article R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son président et à son vice-président dans les matières suivantes :

- 1) Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration dans la limite de 400 euros par bénéficiaire ;
- 2) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée ;
- 3) Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) Conclusion de contrats d'assurance ;

En vertu de l'article R 123-22 du code de l'action sociale et des familles, le président et le vice – président doivent rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'ils auront prises en vertu de la délégation qu'ils ont reçue.
Le conseil d'administration peut mettre fin à la délégation.

Il est proposé à La commission administrative de donner délégation de pouvoir à Monsieur CHANU, président et à Madame Claudie CRÉNEL, vice-présidente, dans les matières ci-dessus désignées.

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	1

➤ ***Après étude, la commission valide les délégations.***

2026-006	Règlement CCAS
-----------------	-----------------------

Il est proposé à la commission administrative de voter le règlement intérieur du Conseil d'administration qui a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne du conseil et qui a un caractère réglementaire.

Voir pièce jointe : **Annexe 1**

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

➤ ***Après étude, le règlement est adopté à l'unanimité.***

2026-007

Affectation du résultat 2025

Monsieur Philippe CHANU, Président du CCAS, présente à la Commission administrative du CCAS l'affectation du résultat 2025 :

14384 Code INSEE	LUC SUR MER C.C.A.S.	2025
---------------------	-------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-25 200,70
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 443,27
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	19 242,57
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	5 484,79
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	19 242,57
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	19 242,57
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission, le 23/04/2026 et de la publication le

➤ Ces explications entendues et après délibération, la commission administrative décide d'adopter l'affectation du résultat du CCAS telle que récapitulée dans le tableau ci-dessus.

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

2026-008

Budget primitif 2026

Monsieur Philippe CHANU, Président du CCAS, présente à la Commission administrative du CCAS la proposition de budget primitif pour 2026 :

LUC SUR MER - 14 - C.C.A.S.

BP 2026

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	33 440,00	30 490,00	30 490,00
50611	Eau et assainissement	300,00	250,00	250,00
50612	Energie - Electricité	1 000,00	500,00	500,00
50613	Chauffage urbain	700,00	700,00	700,00
50623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
50632	Fournitures de petit équipement	100,00	100,00	100,00
513	Locations	680,00	680,00	680,00
51558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		0,00	0,00
5156	Maintenance	260,00	260,00	260,00
518	Divers services extérieurs	3 200,00	1 000,00	1 000,00
522	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500,00	500,00	500,00
523	Publicité, publications, relations publiques	23 000,00	23 000,00	23 000,00
524	Transports de biens et transports collectifs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
526	Frais postaux et frais de télécommunications	400,00	400,00	400,00
5378	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 503,27	32 172,57	32 172,57
55131	Bourses	1 500,00	1 500,00	1 500,00
55133	Secours d'urgence	3 000,00	3 000,00	3 000,00
55134	Aides	26 703,27	21 262,57	21 262,57
5541	Créances admises en non-valeur	300,00	300,00	300,00
55738	Subventions de fonctionnement aux autres ets publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
55818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		100,00	100,00
55883	Déficits sur opérations de gestion		10,00	10,00
55888	Autres charges diverses de gestion courante		1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		69 943,27	62 662,57	62 662,57
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		69 943,27	62 662,57	62 662,57
023	Virement à la section d'investissement	2 890,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00	1 080,00	1 080,00
581	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1 010,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 000,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		73 943,27	63 742,57	63 742,57

RESTES A REALISER 2025

0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

63 742,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

LUC SUR MER - 14 - C.C.A.S.

BP 2026

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74	Dotations et participations	15 200,00	200,00	200,00
7473	Participations départements	200,00	200,00	200,00
74741	Participations communes membres du GFP	15 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 300,00	40 300,00	40 300,00
756	Libéralités reçues	300,00	300,00	300,00
757361	Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement		30 000,00	30 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		29 500,00	44 500,00	44 500,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		29 500,00	44 500,00	44 500,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		29 500,00	44 500,00	44 500,00

+

RESTES A REALISER 2025	0,00
------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	19 242,57
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 742,57
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

LUC SUR MER - 14 - C.C.A.S.

BP 2026

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 456,74	6 564,79	6 564,79
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 456,74	6 564,79	6 564,79
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 456,74	6 564,79	6 564,79
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
274	Prêts	3 000,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		7 456,74	9 564,79	9 564,79
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 456,74	9 564,79	9 564,79

+

RESTES A REALISER 2025	0,00
------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 564,79
--	----------

LUC SUR MER - 14 - C.C.A.S.	BP 2026
-----------------------------	---------

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 514,83	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 514,83	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
274	Prêts	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		178 000,00	178 000,00
Total des recettes financières		6 514,83	181 000,00	181 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 514,83	181 000,00	181 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 990,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00	1 080,00	1 080,00
28184	Amort. matériel de bureau et mobilier	780,00	850,00	850,00
28188	Amort. autres	230,00	230,00	230,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 000,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		4 000,00	1 080,00	1 080,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		10 514,83	182 080,00	182 080,00

+	
RESTES A REALISER 2025	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 484,79
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	187 564,79

➤ **Après étude, le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.**

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

2026-009	Subventions aux associations et organismes privés
-----------------	--

Sur proposition de Monsieur le Président, il est proposé à la Commission administrative du CCAS de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions octroyées globalement à plusieurs associations locales et organismes privés, pour 2026 :

<i>Association Entraide Cœur de Nacre</i>	2835 €
<i>Fonds Solidarité Logement CAF Caen</i>	570 €
<i>Total</i>	3 405 € (Compte 65738)

- ***Après délibération, la Commission administrative du CCAS décide d'accorder les montants proposés***

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

2026-010	Subventions diverses
-----------------	-----------------------------

Monsieur Philippe CHANU, Président du CCAS, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu les demandes de subvention suivantes :

ASSOCIATION / DEMANDEUR	MONTANT DEMANDÉ
1200km pour un cœur	200 ou 300 €
La Ligue Contre le Cancer	Sans précision
Bâtiment CFA (pour les apprentis de Luc-sur-Mer)	Sans précision
Associations des Donneurs de Sang	Sans précision
UNASS	Sans précision
Estuaire de la Dives Athlétic Club (pour un habitant de Luc-sur-Mer)	50 €
Maison Familiale et Rurale - Maltot	Sans précision

- ***Après délibération, la Commission administrative du CCAS décide de ne pas accorder de subvention aux associations et demandeurs susnommés.***

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	00
Votes Contre :	21
Votes Abstention :	00

INFORMATIONS AIDES DIVERSES

Monsieur Philippe CHANU, Président du CCAS, informe la commission administrative que les dons suivants ont été accordés :

- 400.00 € pour aider à régler une facture d'énergie
- 400.00 € pour aider à régler un loyer

INFORMATIONS DIVERSES**DEMANDES D'EPICERIE SOLIDAIRE**

7 demandes d'épicerie solidaire.

TICKETS DE BUS

- 4 tickets de bus pour un bénéficiaire



La séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Philippe CHANU

La Secrétaire de séance,

Anne GUILLOU